



GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES RENDUS PAR L'OGEFREM

I. FERI

A. FERI PRINCIPALE

TYPE DE CARGAISON	TAUX FERI	PRODUITS
Conteneur de 20'	Euros 60,00	TOUS
Conteneur de 40'	Euros 110,00	TOUS
Marchandises en Vrac	Euros 0,50	Produits alimentaires, pharmaceutiques, pétroliers, Eau, Ciment, Vrac (T ou M3 à l'avantage de l'OGEFREM)
GENCO et ROULANT LCL (groupage)	Euros 4,00	TOUS (T ou M3 à l'avantage de l'OGEFREM)

B. ATTESTATION DE DESTINATION (FERI DE CONTINUITE)

TYPE DE CARGAISON	TAUX FERI	PRODUITS
Avec FERI (TOUS)	USD* 20,00/ Expédition	TOUS
Sans FERI (TOUS)*	FERI + USD 20,00/ Expédition	TOUS

*Renvoi au port de chargement (FERI) ou paiement au port de transit

C. FERI PRINCIPALE (MARCHANDISE REGIONALE)

TYPE DE CARGAISON	TAUX FERI	PRODUITS
Conteneur de 20'	Euros 60,00	TOUS
Conteneur de 40'	Euros 110,00	TOUS
Marchandises en Vrac	Euros 0,50	Produits alimentaires, pharmaceutiques, pétroliers, Eau, Ciment, Vrac... (T ou M3 à l'avantage de l'OGEFREM)
GENCO et ROULANT LCL (groupage)	Euros 4,00	TOUS (T ou M3 à l'avantage de l'OGEFREM)

.../...

II. COMMISSION D'INTERVENTION

➤ Taux appliqué :

- Pour les cargaisons en provenance de la zone dite ECSA (armements membres de l'accord armatorial de European Community Shipping Association)
 - 20 USD par TEU
 - 30 USD par FEU
 - 1,5 USD x UP (GENERAL CARGO)
 - RORO : - 0 à 1000 Kg = 7USD
 - 1001 à 4000 Kg = 12USD
 - 4001 à plus = 20 USD
- Pour les cargaisons en provenance de la zone dite hors ECSA
 - 1,8% de du fret brut pour tous produits et 1% pour les produits tels que : riz, poulet, chinchard et ciment gris.

➤ Mode de calcul

- 1^{er} cas : « Porte à Porte/Door to/Door » (BL)
Commission calculée sur le fret multimodal payé au transporteur maritime.
- 2^{ème} cas : « Port à Port/Port to Port »/port de transit (BL/maritime + LT/route ou rail)
Commission calculée sur le fret payé au transporteur maritime ajouté du fret payé au(x) transporteur(s) qui assure(nt) le réacheminement vers la R.D. Congo.
- 3^{ème} cas : A partir des pays africains (LT)
Commission calculée sur le fret payé au(x) transporteur(s) qui assure(nt) le transport vers la R.D. Congo.

Fait à Kinshasa, le 19 FEV 2019

Patient SAYIBA TAMBWE

